

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2025-07

Séance du 27/03/2025

AFFECTATION DE L'EXCEDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 27/03/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- de procéder à l'affectation du résultat de l'excédent de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de + 6 464 512,52 € au 002 ;
- de procéder à l'affectation du résultat de l'excédent de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de + 384 218,41 € € au 001.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé